

FEDERATION FRANCAISE DES SOCIETES D'AVIRON

DIRECTIVES TECHNIQUES NATIONALES

2009-2012

I- Préambule :

Les présentes directives techniques nationales sont adressées, en application du décret n°2005-1718 du 28 décembre 2005, à tous les agents de l'Etat exerçant des missions de conseillers techniques sportifs placés auprès de la Fédération Française des Sociétés d'Aviron.

Elles sont par ailleurs établies et transmises aux cadres techniques fédéraux, techniciens sportifs régionaux, salariés de la fédération et à ses organes déconcentrés, qui contribuent à leur mise en œuvre.

Ces directives se placent dans le cadre de la convention-cadre prévue à l'article 8 du décret n°2005-1718. Dans cette convention sont précisées les relations fonctionnelles entre d'une part, les agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs, et d'autre part, selon les cas, le président de la fédération ou de la ligue régionale.

La convention cadre précise que la direction technique nationale exerce une autorité technique sur l'ensemble des CTS (EN, CTN,CTR) ainsi que sur les cadres techniques fédéraux et les techniciens sportifs régionaux, salariés de la fédération, et de ses organes déconcentrés qui contribuent à la mise en œuvre des directives techniques nationales.

II- Cadre et mode d'intervention :

Le cadre technique œuvrant pour l'aviron est un technicien de l'aviron. Il est chargé de tâches d'analyse, d'observation et de conseils. À ce titre, il est force de propositions et d'actions auprès du président de la ligue.

C'est le chef de projet dans les domaines de l'encadrement des sportifs, de la formation des cadres et du développement de l'aviron.

Sa présence dans les clubs de son territoire est une priorité pour la mise en œuvre des actions qu'il organise et pilote au quotidien.

Les présentes directives techniques nationales s'appuient :

- d'une part sur les axes généraux du programme sport tels qu'ils sont retranscrits dans la convention d'objectifs passée entre le ministère chargé des sports et la fédération,
- d'autre part sur les objectifs définis par la FFSA dans le projet fédéral approuvé par le comité directeur du 28 novembre 2009.

Ces objectifs s'articulent autour de trois axes :

LA PERFORMANCE, avec en ligne de mire la réussite aux Jeux de Londres 2012, mais également la préparation de ceux de 2016 et de 2020. Cette recherche de la performance comprendra un programme spécifique pour renforcer le haut niveau féminin.

LE DEVELOPPEMENT, avec la volonté d'aider nos clubs à mieux se structurer et à être toujours plus performants pour accueillir et fidéliser les pratiquants. Avec également le souhait de développer et de diversifier nos offres de pratique plus spécialement vers un public féminin.

LE RAYONNEMENT, avec la nécessité d'accroître notre notoriété et d'imposer l'identité « Aviron France » comme une véritable marque d'un sport propre, porteur de valeurs et de savoirs faire.

III- Les actions du CTS au sein de la structure auprès de laquelle il est placé

■ PROMOTION DE L'AVIRON POUR LE PLUS GRAND NOMBRE

• LES OBJECTIFS :

- Augmenter le nombre de licenciés et de pratiquants : atteindre 50 000 licenciés et dépasser 100 000 pratiquants
- Optimiser l'organisation de nos structures
- Développer les offres de pratiques

• LES ACTIONS :

Les actions retenues sont nombreuses et orientées tout à la fois vers les clubs, vers les comités départementaux et vers les ligues.

- Accompagner les clubs, CD, ligues dans leur structuration
- Développer les compétences d'encadrement
- Susciter la création de nouveaux sites de pratique et de compétition
- Renforcer le développement de l'aviron de mer
- Développer l'aviron scolaire et universitaire
- Diversifier les offres de pratiques et d'animations
- Développer les offres de compétitions pour tous
- Favoriser l'accès à tous les publics
- Renforcer l'engagement fédéral dans une démarche de développement durable

• LES INDICATEURS :

- Nombre de conventions avec les ligues
- Nombre de clubs en activité
- Nombre de licenciés et de pratiquants
- Nombre de sections sportives scolaires
- Nombre de sites saisonniers de pratiques ouverts

■ DEVELOPPEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU

• LES OBJECTIFS :

- Réussir 2012 : obtenir 3 médailles olympiques et 1 médaille paralympique, et se classer parmi les 6 meilleures nations mondiales
- Préparer l'avenir (2016-2020) : obtenir deux à trois médailles à chaque championnat du monde junior et – de 23 ans, et se classer dans les 5 meilleures nations mondiales au classement mondial de ces épreuves
- Reconstituer un haut niveau féminin plus performant.

• **LES ACTIONS :**

- Préparer les équipes de France aux grandes échéances internationales (mondiales, olympique et paralympique)
- Accompagner les sportifs dans leur réussite vers le haut niveau. Aider à organiser au mieux leur vie personnelle autour de ce projet
- Mettre en place une stratégie innovante sur l'aviron féminin
- Renforcer et optimiser le Parcours d'Excellence Sportive et le fonctionnement des Pôles France et Espoirs
- Renforcer et structurer le programme Jeunes Talents

• **LES INDICATEURS :**

- Nombre de sportifs en équipe de France
- Nombre et place des clubs de la région au classement national des clubs
- Nombre de sportifs issus du programme jeune talent en équipe nationale Junior A

■ **PREVENTION PAR LE SPORT ET PROTECTION DES SPORTIFS**

• **LES OBJECTIFS :**

- Poursuivre la mise en place et la structuration d'un suivi médical performant pour nos sportifs en liste et en pôles,
- Améliorer les informations auprès de nos pratiquants (prévention contre le dopage, publications),
- Recréer et animer un réseau de médecins régionaux.

• **LES ACTIONS :**

- Structuration territoriale médicale
- Structuration du secteur médical du suivi des sportifs de haut niveau

• **LES INDICATEURS :**

- Présence d'un médecin régional
- Taux de suivi médical réglementaire complet (SHN et Espoirs)

■ **PROMOTION DES METIERS DU SPORT**

• **LES OBJECTIFS :**

- Accompagner le développement de l'emploi,
- Coordonner et participer à la formation des entraîneurs
- Favoriser la professionnalisation de l'encadrement

• **LES ACTIONS :**

Cette mission doit être une préoccupation constante des CTS. La formation d'animateurs doit se poursuivre, mais la formation d'entraîneurs, de techniciens de l'aviron, doit être renforcée et être un axe fort de cette période.

- Organisation de la formation fédérale
- Organisation de l'activité des cadres bénévoles et professionnels
- Aide à la création d'emploi
- Formation d'Etat et suivi des cadres professionnels (BPJEPS, DE, DES)

• **LES INDICATEURS :**

- Nombre de diplômes fédéraux
- Nombre de diplômes professionnels
- Nombre d'emplois régionaux

IV- Missions nationales pour les CTR

Le directeur technique national indique chaque année au travers de ses propositions de lettre de missions au responsable du service déconcentré dont dépend le CTR, ainsi qu'au président de la ligue, la nature des missions à caractère national qu'il souhaite confier au cadre.

V- Bilan et évaluation des missions

Le CTS réalise une évaluation annuelle de la mise en œuvre de l'ensemble de ses actions qu'il transmet au directeur technique national.

**Le directeur technique national
Pascal BERREST**